

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (« OCEANES ») DE LA SOCIÉTÉ :



INITIÉE PAR
ALPHATEC HOLDINGS, INC.



PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE ALPHATEC HOLDINGS, INC.



Le présent document relatif aux autres informations de la société Alphatec Holdings, Inc. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 30 mars 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Alphatec Holdings, Inc.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat établie par la société Alphatec Holdings, Inc. et visée par l'AMF le 30 mars 2021, sous le numéro 21-082, en application de la décision de conformité en date du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document établi par la société Alphatec Holdings, Inc. est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société EOS imaging S.A. (www.eos-imaging-finance.com), et peut être obtenu sans frais auprès de : Oddo BHF SCA – 5 boulevard du Général Leclerc – 92110 Clichy.

Un communiqué de presse sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION ET SYNTHESE DE L'OFFRE.....	3
1.1	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE.....	3
1.2	FINANCEMENT DE L'OFFRE	4
1.3	COÛTS LIÉS À L'OFFRE	4
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	5
2.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR.....	5
2.1.1	Dénomination sociale	5
2.1.2	Siège social	5
2.1.3	Forme sociale, nationalité et immatriculation.....	5
2.1.4	Objet social	5
2.1.5	Exercice social	5
2.2	INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR.....	5
2.2.1	Capital social	5
2.2.2	Détention du capital de l'Initiateur.....	7
2.2.3	Autres titres donnant accès au capital de l'Initiateur.....	7
2.3	DIRECTION ET COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'INITIATEUR	8
2.3.1	Conseil d'administration	8
2.3.2	Commissaires aux comptes.....	9
2.4	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'INITIATEUR	9
2.4.1	Principales activités	9
2.4.2	Employés	9
2.4.3	Évènements importants et litiges	9
2.5	INFORMATIONS FINANCIÈRES DE L'INITIATEUR.....	10
3.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT	12

1. PRESENTATION ET SYNTHÈSE DE L'OFFRE

1.1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Alphatec Holdings Inc., une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social est sis 5818, El Camino Real, Carlsbad, California 92008, États-Unis d'Amérique (« **Alphatec** » ou l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires et aux porteurs d'OCEANES d'EOS imaging, société anonyme au capital de 266 569,46 euros divisé en 26 656 946 actions d'une valeur nominale de 1 centime (EUR 0,01) chacune, dont le siège social est situé 10 rue Mercœur 75011 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 349 694 893 (« **EOS imaging** » ou la « **Société** »), d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- (i) la totalité des actions de la Société admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C) sous le code ISIN FR0011191766, mnémonique « EOSI » (les « **Actions** ») au prix de 2,45 euros par Action EOS imaging ;
- (ii) la totalité des OCEANES de la Société admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR 0013334224, mnémonique YEOSI, au prix de 7,01 euros par OCEANE (coupon attaché dû le 31 mai 2021) et 6,81 euros par OCEANE (coupon détaché dû le 31 mai 2021),

les OCEANES étant ci-après désignées, ensemble avec les Actions, les « **Titres** ».

Cette Offre pourra être suivie, le cas échéant, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions de l'article 237-14 du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur :

- (i) la totalité des Actions de la Société :
 - qui sont d'ores et déjà émises, à l'exclusion (i) des 2 665 694 Actions acquises par l'Initiateur depuis le 8 mars 2021 conformément aux dispositions de l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, et (ii) des 53 363 Actions auto-détenues par la Société, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre maximal de 23 937 889 Actions ; et
 - qui sont susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section **Error! Reference source not found.** de la Note d'Information), à raison de (i) l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions EOS imaging (les « **Stock-Options** »), soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre maximal théorique de 1 421 682 Actions (étant précisé que seules 6 000 de ces Actions correspondent à des Stock-Options dont le prix d'exercice est inférieur au prix de l'Offre), (ii) de l'exercice des bons de souscription d'actions de la Société (les « **BSA** »), soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre maximal théorique de 350 000 Actions (étant précisé que le prix d'exercice des BSA est supérieur au prix de l'Offre) et (iii) de la conversion des OCEANES non détenues par l'Initiateur, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre maximal de 4 819 794 Actions (en prenant pour hypothèse un ratio d'attribution d'actions (ou

NRAA) à 1,151, sur la base d'une Date d'Ouverture de l'Offre au 1^{er} avril 2021 tel que décrit à la section **Error! Reference source not found.** de la Note d'Information),

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre d'Actions visées par l'Offre égal à 30 529 365 ; et

- (ii) la totalité des OCEANES de la Société en circulation, à l'exclusion des 157 167 OCEANES détenues par l'Initiateur, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre maximal de 4 187 484 OCEANES.

A la date de la Note d'Information, l'Initiateur a procédé à l'acquisition de 2 665 694 Actions et 157 167 OCEANES depuis le 8 mars 2021 conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF. L'Offre sera réalisée selon la procédure normale en application des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pendant une période de vingt-cinq (25) jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée, pour le compte de l'Initiateur, par Oddo BHF qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion a également désigné unanimement, en application des dispositions de l'article 261-1, I, 2^o, 4^o et 5^o du règlement général de l'AMF, le cabinet Accuracy (représenté par Monsieur Henri Philippe) comme expert indépendant afin d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

1.2 FINANCEMENT DE L'OFFRE

A la date du présent document, l'Initiateur a déjà réalisé l'acquisition de 2 665 964 Actions et 157 167 OCEANES de la Société conformément aux dispositions de l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, représentant un coût total de 7,6 millions d'euros.

Dans l'hypothèse où tous les titres qui ne seraient pas déjà détenus par l'Initiateur seraient apportés à l'Offre, le montant maximal en numéraire devant être payé par l'Initiateur (hors commissions et frais annexes) s'élèverait à 88,0 millions euros.

Le financement de l'Offre sera assuré par l'Initiateur sur ses fonds propres. A cette fin, le 1er mars 2021, l'Initiateur a réalisé un placement privé conformément aux termes d'un contrat d'acquisition de titres en date du 16 décembre 2020 entre l'Initiateur et certains investisseurs institutionnels et accrédités, dont Squadron Capital LLC, dont le produit net s'est élevé à environ 132 millions de dollars.

1.3 COÛTS LIÉS À L'OFFRE

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables, les frais de publicité et de communication, est estimé à 1,9 million d'euros environ (hors taxes).

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

ALPHATEC HOLDINGS, INC.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 5818, El Camino Real, Carlsbad, California 92008, États Unis d'Amérique.

2.1.3 Forme sociale, nationalité et immatriculation

L'Initiateur est une société de type « C corporation » constituée en vertu de la loi générale sur les sociétés (*General Corporation law*) de l'État du Delaware. L'original du certificat d'immatriculation (*Original Certificate of Incorporation*) de l'Initiateur a été déposé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware (*Secretary of State of Delaware*) le 4 mars 2005 (constituant, avec ses amendements successifs, le « **Certificat de Constitution** »).

L'Initiateur est enregistré sous le numéro 20-2463898 (*IRS Employer Identification No.*).

2.1.4 Objet social

L'objet social de l'Initiateur, défini à l'article III du Certificat de Constitution, issu d'une traduction libre, est reproduit ci-dessous :

« *L'objet social (...) est de se livrer à tout acte ou activité licite ou d'exercer toute activité pour laquelle des sociétés peuvent être organisées selon la loi intitulée General Corporation Law ou de toute autre loi qui lui succéderait.* »

2.1.5 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

2.2.1 Capital social

Le capital social de l'Initiateur est composé actuellement de 200 000 000 actions ordinaires (*Common Stock*) autorisées, de 0,0001 dollar de valeur nominale selon Certificat de Constitution, dont 95 149 633 ont été effectivement émises et étaient en circulation au 1^{er} mars 2021.

Le capital social de l'Initiateur comprend également 20 000 000 actions de préférence (*Preferred Stock*) autorisées, de 0,0001 dollar de valeur nominale, pouvant être émises de manière ponctuelle en une ou plusieurs séries, et dont 15 000 000 actions de préférence doivent prendre la forme d'actions de préférence remboursables (*Redeemable Preferred Stock*). Au 1^{er} mars 2021, 57,276 actions de préférence convertibles de série A (*Series A Convertible Preferred Stock*), convertibles au choix de leurs titulaires en 28 638 actions ordinaires, ainsi que 3 319 000 actions de préférence remboursables, ont été effectivement émises et étaient en circulation.

La description synthétique ci-dessous du capital social de l'Initiateur est basée sur les stipulations du Certificat de Constitution, les statuts (*By-laws*) de l'Initiateur tels que modifiés et mis à jour (les « **Statuts** »), et les dispositions applicables de la loi générale sur les sociétés (*General Corporation law*) de l'Etat du Delaware (la « **DGCL** »). Ces informations pourraient ne pas être complètes à tous égards, et sont fournies sous réserve des stipulations du Certificat de Constitution, des Statuts et de la DGCL.

Actions ordinaires (*Common stock*)

Les titulaires d'actions ordinaires ont droit à une voix pour chaque action détenue, étant précisé toutefois, que, sauf disposition contraire de la loi, les titulaires d'actions ordinaires n'ont pas le droit de voter une modification du Certificat de Constitution (en ce compris tout certificat relatif aux actions de préférence) qui traite uniquement des conditions d'une ou plusieurs catégories d'actions de préférence en circulation si les détenteurs de ces catégories concernées ont le droit, séparément ou ensemble en tant que catégorie avec les titulaires d'une ou plusieurs autres catégories, de voter à ce sujet en vertu de la loi ou du Certificat de Constitution mis à jour (y compris tout certificat relatif aux actions de préférence).

Sous réserve des droits préférentiels relatifs à toute action de préférence autorisée, émise et en circulation, les titulaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes déclarés et payés, selon à la date et selon les modalités décidées par le conseil d'administration de l'Initiateur, sur les fonds légalement disponibles pour le paiement des dividendes.

Actions de préférence (*Preferred stock*)

Aux termes du Certificat de Constitution, le conseil d'administration de l'Initiateur a le pouvoir, sans qu'aucune intervention des actionnaires ne soit requise, d'émettre des actions de préférences d'une ou de plusieurs catégories. Le conseil d'administration de l'Initiateur a par ailleurs le pouvoir de déterminer ou de modifier la désignation, les droits, les droits préférentiels, les privilèges et les restrictions accordés ou imposés à toute catégorie d'actions de préférence non émise, dont tout ou partie pourraient être supérieurs aux droits attachés aux actions ordinaires.

Le conseil d'administration de l'Initiateur peut, sans l'accord des actionnaires, émettre des actions de préférence auxquelles sont attachés des droits de vote, de conversion ou d'autres droits supérieurs aux droits de vote ou aux autres droits des titulaires d'actions ordinaires.

Les actions de préférence remboursables (*Redeemable preferred stock*)

Aux termes du Certificat de Constitution, aucun dividende ne sera versé aux titulaires de nouvelles actions de préférence remboursables. Les actions de préférence remboursables ne sont pas convertibles en actions ordinaires mais sont remboursables au prix de 9,00 dollars par action, (i) en cas de liquidation ou de dissolution de l'Initiateur, ou de la survenance de certaines fusions, consolidations ou ventes de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de l'Initiateur, avant tout paiement aux détenteurs d'actions ordinaires de l'Initiateur, ou (ii) à tout moment au gré de l'Initiateur. En outre, en cas de changement de contrôle, l'Initiateur serait tenu de rembourser toutes les actions en circulation de ses actions de préférence remboursables pour un montant total de 29,9 millions de dollars, au prix de 9,00 dollars par action. Au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, la valeur comptable des actions de préférence remboursables était de 7,11 dollars par action.

2.2.2 Détention du capital de l'Initiateur

Les actions ordinaires l'Initiateur sont cotées sur le marché du NASDAQ. La capitalisation boursière de l'Initiateur sur la base du cours de clôture sur le NASDAQ le 29 mars 2020 s'élève à 1,44 milliards de dollars US.

L'Initiateur a identifié les actionnaires suivant qui détiennent au moins 5% du capital de l'Initiateur à la date du présent document :

- Squadron Capital, LLC et ses affiliés, détenant 14 127 850 actions ordinaires représentant 14,9 % des actions ordinaires de l'Initiateur ; et
- L-5 Healthcare Partners, LLC et M. Paul Segal, détenant ensemble 7 936 508 actions ordinaires représentant environ 8,3 %¹ des actions ordinaires et des droits de vote d'Alphatec Holdings, Inc.

2.2.3 Autres titres donnant accès au capital de l'Initiateur

L'Initiateur a mis en place deux plans d'intéressement : le plan d'intéressement en 2016 (*2016 Equity Incentive Plan*) (le « **Plan 2016** ») et le plan d'intéressement à destination des mandataires, des employés et consultants en 2005 tel que modifié et mis à jour (le « **Plan 2005** ») (ensemble, les Plans). Les stipulations des Plans prévoient la possibilité d'attribuer des actions gratuites à leurs employés, mandataires et consultants jusqu'en mai 2026. Ces actions sont soumises à un droit de rachat par l'Initiateur qui peut être exercé dans l'hypothèse où le contrat de travail, le mandat social ou le contrat de consultant du bénéficiaire d'actions gratuites se termine avant la fin de la période d'acquisition. Dans le cas où l'Initiateur exerce ce droit, il est tenu de rembourser le prix d'achat payé par le bénéficiaire ou en son nom pour lesdites actions. En outre, l'Initiateur a adopté (i) le Plan de Primes d'Incitation à l'Emploi en 2016 (*2016 Employment Inducement Award Plan*), en vertu duquel l'Initiateur se réserve la faculté d'attribuer des titres du capital aux nouveaux employés afin de favoriser et d'inciter l'embauche de nouveaux employés, (ii) le Plan d'Intéressement à destination des Distributeurs de 2017 (*2017 Distributor Inducement Plan*), en vertu duquel il peut accorder des actions ordinaires à des distributeurs tiers, (iii) le Plan de Services de Développement de 2017 (*2017 Development Services Plan*) en vertu duquel l'Initiateur peut attribuer des actions ordinaires à des personnes physiques ou morales tierces et (iv) le Plan d'Incitation Stratégique Objectif de Gestion de 2019 (*2019 Management Objective Strategic Incentive Plan*), en vertu duquel elle peut attribuer des actions ordinaires à des personnes physiques ou morales tierces qui ne remplissent pas les conditions requises par les autres plans existants de la Société.

L'Initiateur a également émis des bons de souscription d'actions ordinaires, notamment les Bons de Souscription d'Actions Ordinaires de 2017 (*2017 Common Stock Warrants*), les Bons de Souscription d'Actions Ordinaires de 2018 (*2018 Common Stock Warrants*), les Bons de Souscription de Fusion de SafeOp Surgical (*SafeOp Surgical Merger Warrants*), les Bons de Souscription de Squad Medical (*Squad Medical Warrants*) et les Bons de Souscription de Patrick Miles (*Warrants to Patrick Miles*).

¹ Sur une base entièrement diluée, y compris les bons de souscription qu'ils détiennent, L-5 Healthcare Partners, LLC et M. Paul Segal détiennent 14,4 % du capital social d'Alphatec Holdings, Inc.

2.3 DIRECTION ET COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'INITIATEUR

2.3.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Initiateur est composé de douze membres.

Quatre comités ont été mis en place au sein du conseil d'administration :

- un comité d'audit ;
- un comité des finances ;
- un comité des rémunérations et de la gouvernance ; et
- un comité des rémunérations.

Les membres actuels du conseil d'administration de l'Initiateur sont, à la date du présent document :

- Patrick Miles, président du conseil d'administration et directeur général (*Chairman and Chief Executive Officer*) ;
- Mortimer Berkowitz III, administrateur référent et président du comité des nominations et de la gouvernance (*Lead Director, Chairman of the Nominating and Corporate Governance Committee*) ;
- Donald A. Williams, administrateur, président du comité d'audit et membre du comité des finances (*Director, Chairman of the Audit Committee and Member of the Finance Committee*) ;
- David H. Mowry, administrateur, membre du comité d'audit et du comité des finances (*Director, Member of the Audit and Finance Committees*) ;
- Jeffrey P. Rydin, administrateur (*Director*) ;
- Quentin Blackford, administrateur, président du comité des finances et membre des comités d'audit et des rémunérations (*Director, Chairman of the Finance Committee, and Member of the Audit and Compensation Committees*) ;
- Ward W. Woods, administrateur et président du comité des rémunérations (*Director, Chairman of the Compensation Committee*) ;
- Evan Bakst, administrateur (*Director*) ;
- Jason Hochberg, administrateur (*Director*) ;
- James L.L. Tullis, administrateur et membre du comité des nominations et de gouvernement d'entreprise (*Director, Member of the Nominating and Corporate Governance Committee*) ;
- Karen McGinnis, administrateur et membre du comité des rémunérations et du comité des finances (*Director, Member of the Compensation and Finance Committees*) ; et
- David Pelizzon, administrateur (*Director*).

Tant que L-5 Healthcare Partners, LLC ("**L-5 Healthcare**") et ses affiliés détiennent au moins 12,5 % des actions ordinaires de l'Initiateur sur une base entièrement diluée, L-5 Healthcare a le droit de

nommer jusqu'à deux membres du conseil d'administration de l'Initiateur. Conformément à la règle 5640 du Nasdaq (*Nasdaq Rule 5640*), le nombre d'administrateurs désigné par L-5 Healthcare doit être réduit à un si le pourcentage détention de L-5 Healthcare et de ses affiliés franchit à la baisse les 12,5 % mais demeure supérieur à 7,5 % sur une base entièrement diluée. Nonobstant ce qui précède, L-5 Healthcare n'aura pas le droit de nommer directement des administrateurs dans le cas où ce dernier et ses affiliés ne détiennent pas au moins 7,5 % des actions ordinaires de l'Initiateur sur une base entièrement diluée.

2.3.2 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes de l'Initiateur est Mayer Hoffman McCann P.C., situé à San Diego en Californie. (Etats Unis d'Amérique).

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'INITIATEUR

2.4.1 Principales activités

Alphatec Holdings, Inc., qui détient à 100% les sociétés Alphatec Spine, Inc. et SafeOp Surgical, Inc., est une société américaine spécialisée dans la conception et le développement de solutions et dispositifs médicaux innovants pour la chirurgie du rachis. Alphatec Holdings, Inc. commercialise aux Etats-Unis des implants, systèmes de fixation osseuse et articulaire et des dispositifs de décompression, stabilisation et alignement du rachis, par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs indépendants et de représentants en vente directe. Alphatec Holdings, Inc. propose également des solutions technologiques différenciantes s'intégrant au système SafeOp Neural InformatiX développé par Alphatec Holdings, Inc. afin de fournir aux spécialistes de la chirurgie du rachis, en temps réel en environnement opératoire, une information qui associe voie d'approche, implants spécifiques, système de monitoring, contrôle des voies nerveuses et la plateforme InformatiX, dans l'objectif d'améliorer la sécurité et la reproductibilité des opérations du rachis.

Alphatec Holdings, Inc. commercialise un large portefeuille de produits conçu pour traiter la majorité des troubles affectant la colonne vertébrale. Alphatec Holdings, Inc. nourrit sa croissance en investissant dans la recherche et le développement pour proposer de nouvelles solutions innovantes et améliorer la chirurgie de la colonne vertébrale. A long terme, Alphatec a pour stratégie de consolider sa position actuelle en développant de nouvelles innovations qui seront amenées à modifier le secteur des solutions de prise en charge et traitements des affections de la colonne vertébrale.

Le management d'Alphatec Holdings, Inc. a pour ambition d'assurer une croissance régulière et prévisible en se développant notamment sur de nouveaux marchés. Alphatec Holdings, Inc. est aujourd'hui convaincu que l'adossement de la Société permettra d'atteindre un marché et une base inexploitée de chirurgiens, d'hôpitaux et de comptes clients d'envergure nationale aux États-Unis et de mieux distribuer les produits Alphatec Holdings, Inc. à travers les comptes clients et les marchés de la Société.

2.4.2 Employés

Au 31 décembre 2020, l'Initiateur employait 296 collaborateurs aux Etats-Unis.

2.4.3 Évènements importants et litiges

A la connaissance de l'Initiateur, aucun événement important (autre que l'Offre et le placement privé destiné à la financer décrit à la section 1.2) ou litige n'a affecté, depuis le 1^{er} janvier 2021, ou n'est susceptible d'affecter l'activité, les actifs, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES DE L'INITIATEUR

Le rapport annuel 2020 de l'Initiateur (formulaire 10-K), contenant ses états financiers pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020 établis conformément aux normes US GAAP, ainsi que les autres rapports et informations déposées par l'Initiateur auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC), sont disponibles en langue anglaise sur le site internet de l'Initiateur à l'adresse suivante :

<https://investors.alphatecspine.com/sec-filings/default.aspx>

Les états financiers 2020 de l'Initiateur ont été revus par son commissaire aux comptes.

Les données financières ci-dessous sont une traduction libre d'informations financières extraites du rapport annuel (formulaire 10-K) déposé en langue anglaise par l'Initiateur auprès de la SEC.

BILAN CONSOLIDÉ

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs		
Actif circulant :		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	107.765	47.113
Créances	23.527	16.150
Inventaires	46.001	34.854
Charges payées d'avances et autres actifs circulant	5,439	9.880
Créance d'impôt retenue à la source	1.076	
Actif circulant résultant des opérations d'escompte	352	321
Total actif circulant	184.160	108.318
Immobilisations corporelles nettes	36.670	19.722
Droit d'utilisation d'un bien	1.177	1.860
Goodwill	13.897	13.897
Actifs incorporels	24.720	25.605
Autres actifs	541	493
Actifs non circulants des activités abandonnées	58	53
Total actifs	\$261.223	\$169.948
Passif et capitaux propres		
Dettes courantes :		
Dettes fournisseurs	17.599	7.772
Charges à payer	35.231	26.416
Tranche échéant à moins d'un an de la dette long terme	4.200	489
Dettes de location	885	1.314
Passif à court terme des activités abandonnées	397	399
Total du passif courant	58.312	36.390
Emprunt et dettes financières long (partie due à plus d'un an)	38.034	53.448
Dettes de location long-terme	41	925
Autre passif à long terme	11.353	11.951
Actions de préférence remboursables, \$0,0001 de valeur nominale ; 20.000 actions autorisés au 31 Décembre 2019 et 2018 ; 3.319 actions émises et en circulation au 31 Décembre 2019 et 2018	23.603	23.603
Engagement hors bilan		
Capitaux propres		

Actions de préférence de série A ; \$0,0001 de valeur nominale ; 15 actions autorisés le 31 décembre 2019 et 2018 ; 0 et 4 actions respectivement émises et en circulation au 31 décembre 2019 et 2018

Actions de préférence de série B ; \$0,0001 de valeur nominale ; 45 actions autorisés le 31 décembre 2019 et 2018 ; 0 action respectivement émise et en circulation au 31 décembre 2019 et 2018

Actions ordinaires, \$0,0001 de valeur nominale ; 200.000 autorisés ; 61.718 actions émises et 61.400 en circulation au 31 décembre 2019, déduction faite des 318 actions non acquises et 43.518 actions émises et 43.368 en circulation, déduction faite des 150 actions non acquises au 31 décembre 2018

	8	6
Actions propres, 2 actions	(97)	(97)
Prime d'émission	770.764	606.558
Prêt d'actionnaires	(4.000)	(5.000)
Cumul des autres éléments du résultat attendu (pertes)	1.204	1.088
Déficit accumulé	(637.999)	(558.924)
Total des capitaux propres	129.880	43.631
Total passif et capitaux propres	261.223	169.948

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits :		
résultant des produits à destination du marché américain	\$ 141.079	\$ 108.242
résultant des contrats de distribution à l'international	3.782	5.185
Total des produits	144.861	113.427
Coûts de revient	42.360	35.833
Marge brute	102.501	77.594
Charges opérationnelles :		
Frais de recherche et développement	18.745	13.849
Frais généraux et administratifs	129.156	101.714
Frais juridiques	8.552	8.549
Amortissements des actifs incorporels	688	698
Liées à l'acquisition de SafeOp	4.223	
Accord avec Elite Medical Holdings et Pac 3 Surgical		
Restructuration		60
Total des charges opérationnelles	161.364	124.870
Pertes d'exploitation	(58.863)	(47.276)
Autres charges :		
Autres charges nettes	(12.374)	(9.865)
Pertes sur le règlement d'un dette	(7.612)	
Total des autres charges	(19.986)	(9.865)
Pertes des activités poursuivies avant impôts	(78.849)	(57.141)
Impôts sur le revenu	145	(239)
Pertes des activités poursuivies	(78.994)	(56.902)

Pertes des activités poursuivies nettes d'impôts		(100)
Pertes nettes	(78.994)	(57.002)
Droit de conversion bénéficiaire - Actions de préférence série B		
Pertes attribuables aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires	(78.994)	(57.002)
Perte de base et diluée par action		
Activités poursuivies	(1.18)	(1.09)
Activités arrêtées		
Perte nette de base et diluée par action	(1.18)	(1.09)
Perte nette aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action	67.020	52.234

3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 30 mars 2021 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07 (telle que modifiée) dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Alphatec Holdings, Inc. et visant les actions et les OCEANes de la société EOS imaging S.A.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Carlsbad, le 30 mars 2021,

Monsieur Patrick Miles

Président et directeur général